



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2003/6
4 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante et unième réunion plénière
(Genève, 10-12 juin 2003)

**QUESTIONS QUE LE BUREAU A ESTIMÉ DEVOIR PORTER
À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE**

(EXTRAITS DE LA PRÉSENTATION INTÉGRÉE)

Introduction

1. Le Bureau a examiné la Présentation intégrée à sa réunion de février 2003 et l'a adoptée en vue de la soumettre à la Conférence pour examen. Le présent document regroupe les questions que le Bureau a estimé devoir porter à l'attention des participants à la réunion plénière de 2003. Il s'agit d'une compilation des divers points qui apparaissent, dans toute la Présentation intégrée, sous les rubriques «But» et «L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants». Seuls sont inclus les éléments de programme pour lesquels il est donné des indications au titre de ces deux rubriques. Les informations qui figurent dans le document sont présentées séparément pour chaque domaine de la statistique, dans l'ordre dans lequel ces domaines apparaissent dans la Présentation intégrée.

2. La Conférence est invitée à examiner les questions signalées dans ce document et que le Bureau a estimé devoir porter à son attention. De plus, au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence est appelée à:

- Analyser les conséquences, pour son programme de travail, des questions que le Bureau a portées à son attention;
- Déterminer les questions ou suggestions qui, par l'intermédiaire du Bureau, devraient être portées à l'attention d'autres organisations dont les activités sont exposées dans la «Présentation intégrée»;
- Déterminer les questions sur lesquelles le Bureau devrait axer son attention au cours de son prochain examen de la Présentation intégrée, en vue de proposer des mesures concrètes et réalistes pour en assurer un suivi.

3. Le débat sur l'un quelconque des points mentionnés dans le présent document devrait normalement avoir lieu pendant l'examen de la Présentation intégrée.

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique

1.1 PROMOTION ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES MULTILATÉRAUX

But: Faire en sorte que les travaux statistiques multilatéraux soient cohérents et en harmonie pour ce qui est des classifications et définitions auxquelles ils font appel, des publications, des programmes de travail et de la collecte de données.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- La nécessité de poursuivre les travaux tendant à renforcer la coordination des collectes de données statistiques entreprises par les diverses organisations internationales.

1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GÉNÉRALE INTÉRESSANT DIRECTEMENT LES PRÉSIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE

But: Faire en sorte que les relations entre les directions des instituts nationaux de statistique et les contacts avec les cadres des organismes internationaux de statistique soient efficaces.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- L'élargissement de l'Union européenne dont découle, pour la Conférence, la nécessité d'évaluer ses activités et ses priorités.

1.3 PAYS EN TRANSITION DE LA RÉGION DE LA CEE

But: Faire en sorte que les pays en transition disposent d'une infrastructure statistique bien développée, stable et adéquate qui corresponde à leurs besoins, qu'ils reçoivent des milieux statistiques internationaux des conseils ainsi qu'une aide pour les appliquer et qu'ils se conforment aux normes et règles internationales en matière de statistique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Dans les pays du sud-est de l'Europe, le développement de la statistique officielle est en retard par rapport à l'évolution enregistrée dans les autres pays en transition, en raison des difficultés économiques et sociales qui entravent la progression vers l'économie de marché dans cette région. Ce retard appelle un développement sur mesure de la statistique dans le sud-est de l'Europe étayé par une assistance technique soutenue des organisations internationales actives dans la région.
- Il convient de poursuivre les activités ayant pour but d'assurer la comparabilité des statistiques de la CEI avec celles des autres pays de la région.

Activité de programme 2: Infrastructure technique et autres questions communes

2.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES STATISTIQUES

But: Faire en sorte que les avantages procurés par les TIC soient exploités au mieux, dans le cadre de la collecte et du traitement des données statistiques, et que la charge que le travail de communication des données représente pour les pays soit allégée au maximum.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Utilisation combinée éventuelle des données extraites des registres des activités industrielles et commerciales et des données recueillies à des fins fiscales.

2.4 CLASSIFICATIONS STATISTIQUES

But: Faire en sorte que des normes de classement uniques soient appliquées dans le monde entier pour chaque domaine de la statistique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les efforts accomplis par Statistique Canada, l'Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática du Mexique, le Bureau of the Census des États-Unis et Eurostat pour assurer la convergence du NAICS et de la NACE.
- La révision de la CITI.

2.5 RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

But: Assurer la poursuite d'un programme de recherche-développement productif et approprié, avec une large diffusion des résultats.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'application accrue et omniprésente des TIC nécessite une nouvelle modélisation des données et métadonnées.
- Les travaux de recherche sur la modélisation des données font défaut; or ils devraient recevoir un rang de priorité élevé.

2.6 DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET RÉGIONALES

But: Faire en sorte que les normes applicables aux informations géographiques soient universellement adoptées et que les informations d'ordre géographique soient diffusées aussi largement et efficacement que possible.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Il faut établir une coopération plus étroite entre les services nationaux de statistique, les organismes nationaux de cartographie et les administrations nationales si l'on veut améliorer l'offre et la comparabilité des informations spatiales.

2.7 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

But: Faire en sorte que le personnel participant aux travaux statistiques reçoive une formation appropriée et qu'il existe des systèmes adéquats pour la formation permanente et la mise en valeur du personnel.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- La coordination dans le domaine de la formation statistique devrait être intensifiée. Étant donné que la formation à l'échelle internationale permettra de combler les lacunes dans le cadre des programmes nationaux de formation et d'obtenir des effets synergiques, l'échange d'informations est un aspect important et fondamental.

2.8 DÉVELOPPEMENT DURABLE

But: Mettre en évidence les meilleures mesures applicables pour ce qui concerne le développement durable; élaborer des indicateurs ou un cadre qui permettront d'évaluer le développement durable.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Il faut intensifier la coordination entre les organismes nationaux chargés du développement durable et les services nationaux de statistique.
- Il faut améliorer la coordination entre la Commission du développement durable de l'ONU et d'autres instances internationales actives dans ce domaine. L'OCDE, Eurostat et la CEE envisagent de créer conjointement un comité directeur chargé des statistiques du développement durable avec la participation des pays et des organisations internationales.
- Il est nécessaire que les services nationaux de statistique coopèrent activement aux fins de la conception de mesures en faveur du développement durable.
- Il convient d'évaluer la suite donnée au Sommet de Johannesburg pour le développement durable.

Activité de programme 3: Statistiques économiques

3.1 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE

But: Faire en sorte qu'il existe, pour toute la gamme des comptes nationaux, des données de grande qualité produites conformément aux normes du SCN/SEC pour tous les pays de la CEE et, notamment, que l'on dispose de longues séries chronologiques.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Action future concernant la collecte en commun de données: Eurostat, en coopération avec l'OCDE, prépare une réforme du questionnaire commun. L'OCDE a lancé l'initiative NAWWE, qui a pour objet d'amener les pays à actualiser les tableaux du questionnaire directement sur leur site Web. L'Australie et le Canada ont accepté de participer à l'expérience. Cette initiative devrait permettre d'éviter que les pays doivent transmettre deux ou trois fois les mêmes données. Les organisations internationales utiliseraient directement ces tableaux.

3.2 STATISTIQUES MONÉTAIRES ET BANCAIRES, DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

But: Faire en sorte qu'il existe un système global, cohérent et équilibré de statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements capable d'appuyer la mise au point et l'ajustement de l'action des pouvoirs publics et permettant de mieux comprendre les déterminants de la mondialisation.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Action future concernant la collecte en commun de données (pays en transition):
La CNUCED et Eurostat s'efforceront de régler la question, sous réserve des ressources disponibles.
- Difficultés qu'éprouvent les pays à recueillir des données de qualité sur la balance des paiements.

3.3 COMMERCE INTERNATIONAL DES MARCHANDISES

But: Faire en sorte de fournir ou de mettre à la disposition des intéressés, pour le secteur des marchandises entrant dans le commerce international, des statistiques cohérentes et complètes qui soient à jour et conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les travaux dirigés par l'OMC qui tendent à mettre au point des ensembles de données arrêtés d'un commun accord dans le cadre d'une coopération interinstitutions en vue d'alléger le travail de réponse à la charge des services nationaux de statistique.
- Action future concernant la collecte en commun de données Division de statistique de l'ONU-OCDE: Accord qui couvrira 29 pays membres de l'OCDE d'ici à la fin de 2003.
- Action future concernant la plate-forme de données commune – Division de statistique de l'ONU-OCDE: Évaluation expérimentale de la faisabilité d'une solution informatique commune.

3.4 STATISTIQUES DES TRANSPORTS

But: Veiller à ce qu'il existe des statistiques des transports qui soient conformes aux normes, classifications et besoins des statistiques économiques générales, ainsi qu'aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Très peu de progrès ont été réalisés dans la mise au point d'indices des prix pour les transports; or, la demande de ce genre de données reste forte.

3.6 COMMERCE INTERNATIONAL DE SERVICES

But: Faire en sorte qu'il existe, pour le commerce international de services, des statistiques cohérentes et complètes qui soient conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- La nécessité d'allouer des ressources à l'assistance technique pour aider les pays à mettre en place des modalités de communication de données sur le commerce de services.

3.7 TOURISME

But: Faire en sorte qu'il existe un système global, cohérent et équilibré de statistiques du tourisme capable d'appuyer la mise au point et l'ajustement de l'action des pouvoirs publics et permettant de mieux comprendre les déterminants du tourisme.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- La coopération internationale dans le domaine des statistiques du tourisme continue de bien fonctionner. La prochaine tâche importante à laquelle il faudra s'atteler est la mise à jour des recommandations de l'ONU sur les statistiques du tourisme en date de 1993.

3.8 AUTRES SERVICES MARCHANDS ET SERVICES NON MARCHANDS

But: Fournir ou mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques sur le secteur des services qui soient conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La révision en 2007 de la CITI et la nécessité d'assurer une couverture sensiblement meilleure du secteur de l'information et d'autres secteurs des services.
- Statistiques sur la Société de l'information, voir également l'EP 3.11 et l'EP 3.13: le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs pour la Société de l'information (WPIIS), qui a d'abord élaboré une définition du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) en fonction de l'activité, est en train d'élargir la définition du secteur des TIC pour qu'elle soit fondée sur la notion de produit.
- La publication des bases de données «Indicateurs de l'industrie et des services» et «Statistiques des services: valeur ajoutée et emplois» est suspendue (OCDE).

3.9 STATISTIQUES DES PRIX, Y COMPRIS PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT

But: Faire en sorte qu'il existe des mesures fiables et comparables d'un pays à l'autre des variations et des niveaux des prix ainsi que des tendances des parités de pouvoir d'achat.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'achèvement prochain, en 2003, des travaux consacrés à la préparation des nouveaux manuels internationaux sur les statistiques des prix.
- L'utilité considérable que pourrait avoir pour les travaux sur les parités de pouvoir d'achat une participation des spécialistes de la comptabilité nationale.

3.10 STATISTIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES ET STATISTIQUES DE LA PÊCHE

But: Fournir ou mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques fiables et comparables d'un pays à l'autre sur des activités agricoles et forestières et des activités de pêche écologiquement viables ainsi que sur le développement rural afin de procurer aux décideurs nationaux et internationaux des informations adaptées à leurs besoins.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Collecte commune de données existante: Eurostat et l'OCDE ont mis en œuvre un cadre unifié et harmonisé pour les Comptes économiques de l'agriculture (CEA).
- Action future concernant la collecte en commun de données (données agricoles autres que celles figurant dans les comptes économiques de l'agriculture): Eurostat et la FAO ont décidé de travailler en concertation dans le domaine des statistiques des prix agricoles. D'autres ensembles de données seront successivement retenus et inclus dans un cadre de consultation et d'utilisation de données communes.
- Action future concernant la collecte en commun de données (statistiques de la pêche): À la suite d'une réunion commune Eurostat/FAO/OCDE avec des représentants des services nationaux de statistique qui s'est tenue en février 2000 et des discussions qui ont eu lieu sur cette question au sein du Comité des pêches de l'OCDE, des propositions sont actuellement formulées en vue de réduire au minimum les chevauchements entre les demandes adressées aux services nationaux et d'améliorer l'échange de données entre les organismes internationaux.
- Action future concernant la collecte en commun de données (indicateurs agro-environnementaux): voir l'EP 5.1.

3.11 STATISTIQUES INDUSTRIELLES

But: Fournir ou mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques sur le secteur industriel qui soient conformes aux normes et définitions internationales, et veiller à ce que les décideurs disposent de données appropriées et désagrégées comme il se doit dans les domaines suivants: petites et moyennes entreprises, productivité, technologie et emploi.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Action future concernant la collecte en commun de données (statistiques structurelles sur les entreprises): Un accord sur la collecte de données en commun a été conclu entre l'OCDE et Eurostat.
- Action future concernant la collecte de données en vue de l'établissement de statistiques sur les PME: L'OCDE poursuivra la collecte de données dans ce domaine.
- Élaboration de recommandations et de directives pour l'élaboration d'indicateurs de la production de services. Les travaux entrepris par l'OCDE sont menés à bien sous les auspices du Groupe d'experts des statistiques économiques à court terme créé récemment, qui tiendra sa deuxième réunion en juin 2003.

3.13 STATISTIQUES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

But: Établir et tenir à jour des normes statistiques internationales dans le domaine des statistiques de la science et de la technique, notamment des définitions et des méthodes statistiques. Le domaine de la science et de la technique englobe la recherche-développement, l'innovation, les brevets, la balance des paiements technologique et les ressources humaines dans le domaine de la science et de la technique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Le dernier stade de la formulation des améliorations touchant divers aspects du Manuel de Frascati utilisé pour les enquêtes sur la R-D et leur mise en pratique.
- La poursuite du développement et de l'amélioration des enquêtes sur l'innovation technologique et des indicateurs connexes et l'amélioration éventuelle du Manuel d'Oslo.
- La mise à jour et l'extension des méthodes et enquêtes existantes en vue d'obtenir des meilleurs indicateurs de l'internationalisation de la science et de la technologie et leur application.
- L'amélioration des ventilations par région au sein des pays membres.
- La poursuite des travaux analytiques et méthodologiques sur les brevets et, le cas échéant, l'amélioration du Manuel sur les brevets.

3.14 REGISTRES DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET FICHIERS ADMINISTRATIFS ÉTAYANT L'ÉLABORATION DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

But: Faire en sorte qu'il existe des registres des activités industrielles et commerciales d'une qualité suffisamment bonne pour étayer l'activité statistique nécessaire et que le meilleur usage soit fait des fichiers administratifs à des fins statistiques.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- De nombreux pays n'ont pas encore achevé le processus d'harmonisation et de mise au point de registres des activités industrielles et commerciales en tant que base de sondage et source d'information.
- Une harmonisation mondiale du traitement des groupes d'entreprises est nécessaire car l'information sur ces groupes est essentielle pour améliorer les statistiques sur la mondialisation; à ce propos, la mise au point du Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique est importante et il faudrait parvenir à un accord à ce sujet au niveau de l'ONU.

3.99 AUTRES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

But: Faire en sorte qu'il existe, pour les domaines visés dans cet élément de programme, des statistiques cohérentes et complètes conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La demande de statistiques à court terme augmente sans cesse car les décideurs et les analystes en ont besoin pour suivre l'évolution de la situation économique à court terme. Par conséquent, la production d'un service d'excellente qualité est considérée comme un projet de la plus grande importance dans la zone euro ainsi que pour l'Union européenne dans son ensemble.
- Le groupe de haut niveau du Système statistique européen a été créé pour veiller à l'amélioration des indicateurs économiques à court terme clefs de l'UE/UEM (en définissant un projet de liste de principaux indicateurs économiques européens ainsi qu'un plan tendant à améliorer, en particulier, l'actualité des indicateurs) et pour assurer le suivi du plan d'action de l'UEM et de l'analyse comparative («benchmarking») UE/États-Unis.
- L'importance croissante des règles comptables internationales (voir, par exemple, l'affaire *Enron* et des exemples semblables) et la nécessité d'étudier l'impact qu'elles peuvent avoir sur les statistiques devraient encourager les statisticiens à prendre les initiatives suivantes: participer aux groupes de discussion existants; souscrire à la normalisation de la comptabilité et appuyer l'allègement du travail de réponse incombant aux entreprises; ainsi que tenter d'exercer une influence sur l'utilisation des notions comptables à des fins statistiques.

Activité de programme 4: Statistiques sociales et démographiques**4.1 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES (Y COMPRIS PROJECTIONS, MIGRATIONS, FÉCONDITÉ ET FAMILLES ET MÉNAGES)**

But: Faire en sorte que les États membres soient en mesure de produire en temps voulu des statistiques et projections démographiques fiables et comparables d'un pays à l'autre dans le respect des normes internationales, facilitant ainsi l'élaboration des politiques au niveau national et des analyses comparatives au niveau international.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Migrations internationales: Dans le domaine des statistiques des migrations internationales, il convient de prêter une attention particulière à divers problèmes, y compris les points faibles des méthodes statistiques traditionnelles et l'insuffisance de comparabilité des données, dont il résulte une limitation de l'applicabilité des recommandations de l'ONU dans les États Membres.
- Le Bureau prie instamment les pays de s'efforcer d'accroître l'harmonisation des définitions nationales de l'immigration et de l'émigration, et les encourage à envisager sérieusement de se conformer plus strictement aux recommandations de l'ONU. Les INS devront donc examiner les nombreuses questions fondamentales qui sont en jeu et étudier les répercussions sur la politique générale et non pas uniquement les incidences d'ordre statistique.
- La qualité des estimations des flux migratoires internationaux demeure très médiocre et, pour les améliorer, il importe que les INS œuvrent en étroite coopération avec les autres organismes gouvernementaux et administrations intéressés.

- Familles et ménages: Il devient de plus en plus difficile d'appliquer les recommandations internationales existantes relatives aux concepts, définitions et classifications des familles et des ménages pour établir des statistiques sur les nouveaux types de ménages et de familles observés dans les pays de l'ensemble de la région.
- Le Bureau s'est félicité de la proposition présentée par la Norvège lors des réunions des directeurs chargés des statistiques sociales organisées par Eurostat en 2002 et 2003, appelant la CEE et Eurostat à collaborer dans le but d'étudier les incidences sur le plan statistique des nombreux types nouveaux de familles, de ménages et de modes d'habitation qui prennent de l'importance dans les pays de la région. Le Bureau a accueilli avec satisfaction la proposition selon laquelle la CEE et Eurostat devraient collaborer étroitement avec les INS intéressés de la région pour traiter ces problèmes au cours des prochaines années. Le Bureau a réaffirmé qu'il était important de faire progresser les travaux dans ce domaine.
- La coopération en matière de collecte de données entre les organisations internationales devrait être encore intensifiée.

4.2A RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DES HABITATIONS

But: Faire en sorte que les recensements soient exécutés dans le respect des règles et normes internationales en matière d'efficacité et de productivité tout en répondant aux besoins de chacun des pays.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Plusieurs pays n'ont pas été en mesure de procéder aux recensements pour des raisons financières ou techniques.
- Le passage projeté du recensement selon le mode traditionnel à un recensement sur la base de registres, qui devrait être réalisé dans certains pays de la région, peut avoir des répercussions importantes (concernant par exemple les statistiques sur des groupes de population particuliers).

4.4 STATISTIQUES DU TRAVAIL

But: Faire en sorte que les statistiques du travail soient appropriées pour décrire la situation du marché du travail et mettre en lumière les facteurs sous-jacents de façon à permettre aux pouvoirs publics de disposer des informations dont ils ont besoin pour intervenir en vue d'améliorer la situation et d'harmoniser les politiques et programmes socioéconomiques, tout en se conformant aux règles et normes internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La nécessité de réviser la CITP-88 sera examinée lors de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, à la fin de novembre 2003. Lorsque la nécessité de réviser ou simplement de mettre à jour la CITP-88 (et sa version communautaire) sera confirmée, Eurostat pourrait coopérer avec l'OIT, pour autant, par ailleurs, que les ressources nécessaires soient disponibles.
- Il faut œuvrer à l'harmonisation des méthodes de mesure des revenus, et veiller à ce que les mesures du revenu correspondent davantage aux Statistiques sur les revenus et les conditions de vie établies par Eurostat.

- L'OIT considère qu'il est de plus en plus nécessaire que les instituts nationaux de statistique réunissent les informations indispensables pour mesurer la qualité du travail, et qu'ils mesurent les progrès accomplis par les pays pour assurer des emplois décents.
- Au cours de la réunion extraordinaire du Conseil européen tenue à Lisbonne en mars 2000, l'Union européenne s'est fixé un objectif stratégique pour la prochaine décennie, à savoir devenir l'économie fondée sur le savoir la plus compétitive et la plus dynamique du monde, qui soit capable d'une croissance économique soutenue accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.
- Il est nécessaire de renforcer la communication et la coordination entre les organismes internationaux et supranationaux qui travaillent dans le domaine des statistiques du travail, s'agissant en particulier de recueillir des données auprès des instituts nationaux de statistique et d'élaborer des directives internationales.
- Le Bureau a décidé d'inviter l'OIT à participer à l'une de ses réunions au cours de l'année à venir, afin de débattre d'un certain nombre de questions particulièrement importantes qui ont été mises en relief dans le rapport de son Rapporteur et de recueillir l'avis de l'OIT sur la meilleure façon dont il pourrait aborder un certain nombre de ces questions.

4.5 STATISTIQUES SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

But: Faire en sorte que les statistiques sur l'éducation et la formation satisfassent aux impératifs des politiques et aux considérations d'utilité publique, et qu'elles soient conformes aux normes et règles internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- La Conférence est pratiquement inactive dans ce domaine depuis plusieurs années, car elle attend que l'Institut de statistique de l'UNESCO, principal organisme international compétent dans ce domaine, propose des travaux qui pourraient présenter un intérêt à la fois pour lui-même, la Conférence et d'autres organisations internationales.

4.6 STATISTIQUES CULTURELLES

But: Faire en sorte que les statistiques culturelles satisfassent aux impératifs des politiques et que les statistiques officielles, selon le souhait de plus en plus souvent exprimé par les communautés tant nouvelles que traditionnelles, portent sur toutes les facettes de leur mode de vie.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La Conférence est pratiquement inactive dans ce domaine depuis plusieurs années, car elle attend que l'Institut de statistique de l'UNESCO, principal organisme international compétent dans ce domaine, propose des travaux qui pourraient présenter un intérêt à la fois pour lui-même, la Conférence et d'autres organisations internationales.
- Il est conseillé aux pays de commencer à utiliser les classifications internationales qui existent déjà (NACE, CITP) pour l'établissement au niveau national de leurs statistiques culturelles. Ce serait là un bon début en vue de l'élaboration et de l'utilisation de la terminologie commune dont il est question plus haut dans les objectifs à moyen terme.

- L'OCDE a proposé de s'associer à la prochaine réunion de travail CEE/Eurostat/UNESCO sur les statistiques culturelles en raison de son expérience du domaine apparenté que sont les statistiques de l'éducation, ce qui pourrait peut-être faire avancer plus rapidement les travaux dans le domaine des statistiques culturelles.

4.7A STATISTIQUES SUR LE REVENU ET LES DÉPENSES DES MÉNAGES, LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION, LA PAUVRETÉ ET LES REVENUS

But: Faire en sorte qu'il existe des statistiques complètes, comparables, fiables et d'actualité, qui décrivent la répartition de la capacité des individus, des familles et des ménages à acquérir des biens et services; que soit définie l'origine des inégalités de revenu; que les processus d'exclusion sociale soient compris; et que les actions nécessaires concernant la distribution des revenus soient évaluées afin d'identifier les interventions jugées indispensables et d'en contrôler l'efficacité.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Possibilité de consulter le rapport final et les recommandations du Groupe de Canberra sur les statistiques du revenu des ménages à l'adresse suivante:
<http://www.lisproject.org/links/canbaccess.htm>.
- Grands progrès accomplis concernant la définition du revenu et la pauvreté monétaire, mais nécessité de faire davantage pour ce qui est des indicateurs non monétaires de l'exclusion sociale (y compris les indicateurs longitudinaux). Il est également nécessaire de poursuivre les travaux en rapport avec les méthodes de mesure des revenus, afin d'améliorer la qualité des données et leur comparabilité sur le plan international.

4.7B STATISTIQUES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

But: Faire en sorte que les statistiques sur la sécurité sociale satisfassent aux impératifs des politiques et aux considérations d'utilité publique et qu'elles soient conformes aux règles et normes internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'intérêt croissant suscité par le vieillissement de la population et les dépenses qui en découlent, et les diverses activités qui y sont associées.
- Dans le domaine de la protection sociale, il est particulièrement important que les instituts nationaux de statistique collaborent avec les Ministères du travail, de la sécurité sociale, etc., et les associent à la production de données statistiques. Il faut donc encourager l'établissement d'une coopération plus étroite entre ces instituts et les différents ministères qui contribuent à la collecte de données administratives, afin d'améliorer la qualité des données.
- Il faudrait approfondir l'analyse des différences et contradictions entre les bases de données SOCX et SESPROS, afin d'harmoniser progressivement les questionnaires et, à plus long terme, les méthodologies.

4.8 STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE PÉNALE

But: Faire en sorte qu'il existe un système fiable et global de statistiques sur la criminalité et la justice pénale, qui permette des comparaisons internationales et qui puisse étayer l'élaboration d'une politique sociale ainsi que favoriser une prise de conscience et une responsabilisation accrues de la population.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Il est nécessaire de continuer à améliorer la comparabilité des données statistiques sur la criminalité.
- Il faudrait également prêter attention aux différences existant entre les données provenant d'enquêtes et les données administratives.

4.9 STATISTIQUES DE LA SANTÉ

But: Faire en sorte qu'il existe un système cohérent de statistiques de la santé capable d'étayer l'analyse des politiques et l'adoption de décisions dans le domaine de la santé (y compris les soins de longue durée).

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre le programme de l'OMS relatif au Rapport sur la santé dans le monde et les activités liées aux enquêtes sur la santé réalisées par d'autres organisations nationales et régionales. Cette question a été examinée très en détail par le Bureau de la Conférence à sa réunion de février 2003 et par la Commission de statistique de l'ONU à sa session de mars 2003.
- La question de la confidentialité des données, qui est particulièrement sensible dans le domaine des statistiques de la santé.
- L'élaboration d'un cadre commun pour les statistiques des soins de santé a bien avancé ces dernières années, de même que celle des instruments d'enquête, mais l'absence de classification internationale exhaustive et actualisée des procédures de soins rend extrêmement difficile tout travail à venir sur les statistiques des soins de santé.
- Collecte de données en commun: Des accords informels existent entre l'OMS, l'OCDE et Eurostat en vue d'améliorer la collecte des données, d'harmoniser la collecte et l'analyse des données, d'utiliser des instruments communs et de procéder à des échanges de données d'intérêt commun. Une collaboration étroite est également établie avec l'OIT dans le domaine des statistiques sur la santé et la sécurité au travail.
- Échange d'informations: Des accords informels existent entre l'OCDE et Eurostat en vue d'échanger des informations et des données obtenues auprès des États membres aux fins de procéder à des vérifications par recoupements et de permettre à chacune de ces organisations de compléter sa propre collection de données.

4.10 STATISTIQUES DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DU SEXE

But: Intégrer systématiquement, dans les activités de collecte d'analyse et de diffusion des données statistiques, une démarche tenant compte des situations respectives des hommes et des femmes.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Il convient d'entreprendre des travaux complémentaires en vue d'améliorer la mesure des différences de rémunération entre les sexes. Eurostat est en train d'affiner cette mesure en exploitant les meilleures sources (ou une combinaison de sources) disponibles dans chaque pays pour donner une image complète du marché du travail.
- Pour tenir compte des questions de politique générale qui ont été traitées ou seront traitées lors des sessions de 2003 et 2004 de la Commission de la condition de la femme, les organisations devraient s'employer à élaborer des méthodes statistiques et/ou harmoniser celles qui existent déjà, ainsi qu'à améliorer les données statistiques disponibles en ce qui concerne les thèmes suivants: i) accès des hommes et des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, ii) droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, iii) rôle qui incombe aux hommes et aux garçons pour faire en sorte que l'égalité des sexes devienne une réalité, et iv) participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention des conflits, à leur gestion et à leur règlement, ainsi qu'à la consolidation de la paix après les conflits.

4.11A INDICATEURS ET CADRES SOCIAUX

But: Faire en sorte qu'il existe un cadre cohérent d'indicateurs sociaux comparables au niveau international dans un certain nombre de domaines tels que la santé, l'éducation, la criminalité et les systèmes de protection sociale.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Le Bureau a estimé qu'il fallait poursuivre les travaux en vue d'améliorer la collaboration internationale dans le domaine des statistiques sociales, et il a noté qu'il était nécessaire de créer un nouveau mécanisme pour la coordination des travaux consacrés aux statistiques sociales, d'autant que les groupes existants comme le Groupe de Sienna ne s'étaient pas avérés aussi efficaces qu'on l'aurait souhaité.
- Il a également conclu que les travaux du nouveau groupe proposé devraient être davantage ciblés sur des résultats précis. Le Bureau a décidé de revenir sur cette question lors de l'une de ses réunions ultérieures, en s'appuyant notamment sur les conclusions de la session de mars 2003 de la Commission de statistique et de la réunion du groupe d'experts chargé de définir la portée des statistiques sociales que la Division de statistique de l'ONU et le Groupe de Sienna s'emploient à organiser conjointement à New York en mai 2003.
- Le Groupe de Sienna sur les statistiques sociales a tenu sa huitième réunion à Londres en novembre 2001. Le thème de cette réunion était le capital social.

4.11B ENQUÊTES SOCIALES POLYVALENTES

But: Faire en sorte qu'il existe une gamme complète de statistiques et d'indicateurs fiables, d'actualité et comparables aux fins de la formulation et de la mise en œuvre de politiques, ainsi que du suivi des résultats de ces politiques dans des domaines tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, la convergence, la cohésion et la communication de données sociales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Eurostat est le seul organisme qui effectue ce genre d'enquêtes sociales polyvalentes à l'échelle européenne.
- Il est d'une importance primordiale d'améliorer l'actualité et la comparabilité des données tirées des enquêtes sociales polyvalentes.

4.11C REGISTRES ET FICHIERS ADMINISTRATIFS UTILISÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES

But: Faire en sorte que les systèmes statistiques fassent le meilleur usage possible des données administratives.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Dans de nombreux pays de la région, les registres et fichiers administratifs sont de plus en plus utilisés à des fins de recensement et représentent même dans certains cas les principales sources d'information à cet effet (voir l'EP 4.2a).

Activité de programme 5: Statistiques de l'environnement

5.1 NOTIONS, DÉFINITIONS, CLASSIFICATIONS SECTORIELLES ET BASES DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT

But: Mettre en place progressivement un système intégré de statistiques de l'environnement comparables d'un pays à l'autre, qui puisse aider les gouvernements à définir ou aménager des politiques en matière de réglementation, de fiscalité et de gestion des ressources qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'environnement.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La Commission de statistique de l'ONU a approuvé (en mars 2003) la création d'un Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.
- La nécessité de mieux coordonner la collecte des données, d'éviter les doublons et de se concentrer sur les séries de données prioritaires («rationalisation de la collecte de données»).
- La nécessité de combler les lacunes dans les données indispensables pour établir les statistiques de l'environnement jugées prioritaires et d'améliorer la qualité des données.
- La mise au point d'indicateurs pour suivre les progrès en direction d'un développement durable (voir aussi l'EP 2.8 – Indicateurs du développement durable).

5.2 COMPTABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

But: Faire en sorte qu'il existe un mécanisme permettant de rapprocher les comptes physiques et les éléments monétaires correspondants de la comptabilité nationale.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- L'étroite interaction entre la comptabilité environnementale et la comptabilité économique.
- La publication du manuel révisé sur le SCEE et la nécessité d'appliquer le SCEE dans autant de pays que possible.

Activité de programme 6: Diffusion et appui aux activités du secrétariat

6.1 DIFFUSION DES DONNÉES ET COORDINATION DE LA COLLECTE INTERNATIONALE DE DONNÉES

But: Faire en sorte que la coordination de la collecte et de la diffusion internationales de données soit assurée de façon efficace.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les différences entre les politiques de tarification appliquées par les divers organismes nationaux et internationaux de statistique aux fins de la diffusion de l'information statistique.
- Le rôle croissant de l'Internet dans le domaine de la collecte des données. Ces innovations offrent l'occasion d'alléger la charge de travail qui pèse sur les services nationaux de statistique. Le perfectionnement des normes en matière d'échange de données informatisé [par exemple la norme commune pour l'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX) basée sur le langage XML] doit en principe intensifier considérablement la collecte de données par le biais de l'Internet. Cependant, pour tirer pleinement parti de cette possibilité, une coordination poussée de la collecte de données doit s'instaurer entre les organisations internationales.
